



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2022**

DATE DE CONVOCATION 16.05.2022
NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 22
19

DATE D'AFFICHAGE 16.05.2022
Présents 16 Votants

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mai, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François MONET

Étaient présents : M MONET Jean-François, Mme AZPEITIA Alexandrine, M NICOLAS Damien, Mme WENZINGER Jeanne, M GAUTHERIN William, M LABORIE José, Mme ROYER SPAGNA Nathalie, M MONDENX Patrick, M GEMAIN Nicolas, Mme SANFOURCHE Anne, M CHIRLE Benoît, M CUCIS Jean-Claude, M HICAUBER Jean-Pierre, M JANU Jean-Jacques, Mme LAGESTE Sophie, Mme CONTIS Marina

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme BALET Corinne, M Benoît LARROQUE, Mme HERVE Cindy, Mme BENQUET Muriel, Mme JOURAVLEFF Chantal

Absents : Mme DE BRITO GONCALVES Gaëlle

Absents ayant donné pouvoir : Mme Cindy HERVE a donné pouvoir à Mme Alexandrine AZPEITIA – M Benoit LARROQUE a donné pouvoir à Mme Jeanne WENZINGER – Mme Chantal JOURAVLEFF a donné pouvoir à M Jean-François MONET

Mme Alexandrine AZPEITIA est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

APPROBATION Du CR du 12 avril 2022

1. **Finances** :
 - a. Bibliothèque : demande de subvention à la MDL 40 pour la programmation 2022
 - b. Communauté de communes MACS : participation financière au service urbanisme
 - c. Vente de la maison « Mimosa »
2. **Ressources humaines** :
 - a. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe non titulaire
3. **Urbanisme / patrimoine communal**
 - a. EPFL : autorisation de démolition de la maison rue des Ecoles
 - b. Rétrocession espace vert privé route d'Angresse à la commune
 - c. Information : projet de rétrocession de parcelles en bordure de l'A63
4. **Questions diverses**
 - a. Comptes rendus commissions municipales
 - b. Informations diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le Maire ouvre la séance par la validation du compte rendu du conseil municipal en date du 12 avril 2022. Le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

AJOUT DE QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

Le Maire évoque ensuite les questions à l'ordre du jour.

**DCM 220524-1 BIBLIOTHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION MDL PROGRAMMATION
CLUTURELLE 2022**

**OBJET : AIDE AU DEVELOPPEMENT DES MEDIATHEQUES DU RESEAU DEPARTEMENTAL DE LECTURE
PUBLIQUE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante l'adhésion de la commune au réseau départemental de lecture publique. Il précise que la Médiathèque des Landes dispose d'un régime d'aide aux bibliothèques dans le cadre de leur programme de manifestations annuelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le programme des manifestations culturelles de la bibliothèques 2022 présenté et tel qu'annexé
- **APPROUVE** le montant prévisionnel de 2 669 €
- **SOLLICITE** l'aide du conseil départemental au titre du régime d'aide en faveur des manifestations organisées par les médiathèques à hauteur de 45 % pour les actions retenues
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES	2 669.00 €	Aide département 45 %	1 201.05 €
		Fonds commune 55 %	1 467.95 €
	2 669.00 €		2 669.00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette décision.

DCM 220524-2 MACS : PARTICIPATION FINANCIERE SERVICE COMMUN ADS**OBJET : URBANISME- SERVICE COMMUN DE SUPPORT ET D'ASSISTANCE DE L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS – APPROBATION DE L'AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN ENTRE MACS ET LES COMMUNES**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que le service commun « application du droit des sols (ADS) », auquel 21 communes de MACS adhèrent, a été créé depuis le 1^{er} juin 2015. La convention correspondante définit le champ des missions conférées au service, son fonctionnement, la répartition des responsabilités entre MACS et les communes, ainsi que les modalités de calcul du coût du service et de remboursement par ces dernières.

Suite à de nombreuses modifications et réorganisations approuvées par voie d'avenants, il est nécessaire de passer un avenant n°4 à la convention de service commun avec les 20 communes adhérentes en raison de la demande de la commune de Soots-Hossegor de ne plus adhérer au service commun.

Aussi, la charge supportée par la commune de Soorts-Hossegor d'un montant annuel de 13 442.26 € est répartie sur les 20 autres communes au prorata du nombre d'actes ADS actualisé sur la période à compter 2011-2021.

Les modifications financières induites pour le fonctionnement du service commun ADS à compter du 1^{er} juin 2022 sont les suivantes pour la commune de Bénesse-Maremne : participation actuelle : 8 463.27 € - participation au 1^{er} juin 2022 : 9 121.94 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

- **APPROUVE** le projet d'avenant n04 à la convention de mise en œuvre du service commun entre la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud et les communes y adhérant.
- **INSCRIT** la somme nécessaire au fonctionnement du service commun au budget principal soit 9 121.94 € à compter du 1^{er} juin 2022, étant précisé que les effets des mises en commun sont pris en compte par imputation sur l'attribution de compensation
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout acte et signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

DCM 220524-3 VENTE DE LA MAISON « MIMOSAS »

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante la décision en date du 14 septembre 2021 de mise en vente d'une maison d'habitation appartenant à la commune à la suite du départ du locataire.

Il indique que l'agence immobilière MONZEO à laquelle a été confiée la vente a reçu trois propositions d'achat. Monsieur le Maire présente les dossiers de candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu la délibération n°210914-2 en date du 14.09.2021 confiant la vente du bien à l'agence MONZEO de Bénesse-Maremne,

Vu l'avis des Domaines en date du 23/11/2020,

- **AUTORISE** la cession du bien immobilier constitué d'une maison d'habitation située au 2256, route de Bayonne à BENESSE-MAREMNE, cadastrée section AO n°130 et 131 au profit de Mme NOUGUE Sarah et de M BERJAUT Louis domiciliés au 7, rue des Constellations 64600 ANGLET
- **DIT** que la vente est consentie pour la somme deux cent cinquante-six mille euros net vendeur.
- **DIT** que les honoraires notariés sont à la charge des acquéreurs
- **DESIGNE** l'étude de Maître LACOMBE, Notaire à Capbreton, pour établir le compromis de vente et l'acte correspondant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette cession

DCM 220524-4 CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE NON TITULAIRE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet dans le cadre d'un recrutement au service technique et espaces verts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe non titulaire à temps complet à compter du 2 mai 2022.
- **DIT que** les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022

DCM 220524-5 AUTORISATION EPFL POUR DEMOLITION MAISON « DESCLAUX »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal par l'EPFL « Landes Foncier » l'acquisition d'un bien immobilier situé au 148, rue des Ecoles, pour le compte de la commune de Bénesse-Maremne en vue de préparer une opération d'aménagement ultérieure validée par délibération du 26 janvier 2021. Ce bien est appelé à devenir la propriété de la commune. Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de procéder à la démolition de cet immeuble et a sollicité l'autorisation de l'EPFL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la démolition du bien immobilier situé au 148, rue des Ecoles, cadastré section AB n°401.
- **SOLLICITE** l'accord de l'EPFL « Landes Foncier », propriétaire du bien et assurant le portage financier pour le compte de la commune de Bénésse-Maremne
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition pour démolition dudit bien avec l'EPFL « Landes Foncier »
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout acte et à signer tout document permettant l'exécution de la présente décision
- **DIT que** les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022

DCM 220524-6 CESSION BANDE ESPACE VERT ROUTE D'ANGRESSE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à une cession amiable d'un espace vert situé en bordure de la route d'Angresse pour les besoins de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'intérêt à intégrer l'espace vert situé route d'Angresse dans le patrimoine communal

Vu l'accord de cession des propriétaires indivis,

- **ACCEPTE** la cession amiable de l'immeuble constitué d'un espace vert sis route d'Angresse appartenant à l'indivision MAYSONNAVE Chantal/ MAYSONNAVE Jean/ MAYSONNAVE Cyrille, cadastré section AC n°233 d'une contenance de 549 m2.
- **DIT** que la rétrocession se fera à l'euro symbolique
- **CONFIE** l'établissement de l'acte à Maître Sarah-Nora Martin, notaire à Soorts-Hossegor
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer l'acte correspondant et tout document utile à l'application de la présente délibération

DCM 220524-7 PROPOSITION PAR VINCI DE RETROCESSION DE PARCELLES A LA COMMUNE

Arrivée de Mme Sanfourche 19 h 43

Abstention de Mme Anne Sanfourche n'ayant pu assister à la présentation du dossier

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à la suite de la fin des travaux d'élargissement de l'A63 et de la mise en service le 23 mars 2020 de celle-ci, la société ASF, concessionnaire autoroutier, a procédé à des acquisitions foncières. ASF est tenue de procéder à la délimitation modificative du Domaine Public Autoroutier Concédé de l'A63 sur les communes concernées. Cette opération de délimitation permettra notamment la remise foncière des voies rétablies aux collectivités par acte administratif.

Il s'agit de délibérer sur les remises foncières qui pourraient intéresser la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu l'intérêt à intégrer certaines voies dans le patrimoine communal,

Vu la présentation des plans et des propositions de remises foncières d'ASF-VINCI AUTOROUTES,

- **ACCEPTE** la proposition d'ASF-Vinci Autoroutes de remise foncière dans le patrimoine communal des voies suivantes :
 - o **Route de Houdin entre RD 28 et route d'Angresse**
 - o **Route du Hagna, route d'Angresse, route de Nicère, Boviduc Lavigne/Lamothe, Mica, SITCOM**
- **DIT** que la propriété de la voie entre Nicère et boviduc de Lavigne sera laissée aux riverains avec lesquels une convention de passage sera établi
- **DIT** la rétrocession se fera par actes administratifs à titre gratuit
 - **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire à prendre tout acte et signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque quelques points :

- **Communauté de communes** : élaboration du projet de territoire : une vision du territoire dans plusieurs domaines – en cours d'élaboration
- **Réunion publique RTE à Bénesse** : démonstration des études scientifiques concernant le rayonnement de la ligne électrique
- **Bâtiment commerce ancienne pizzeria** : Du matériel sera récupérer pour aménager la salle pelote et le restant pourrait être proposer aux associations – relogement de la coiffeuse dans ce bâtiment
- **Bénéfice d'une subvention pour le projet maison médical et logement**
 - o Les deux projets sont interdépendants
- **Association Hijos de salsa** : remerciement ..une nouvelle association devrait reprendre le relais.
- Elections législatives les 12 et 19 juin 2022
- Réussite de l'équipe de basket seniors féminines qui montent

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Social, habitat, solidarité et CCASRapporteur : Mme Wenzinger

Travail sur l'organisation de la semaine bleue du 3 au 9 octobre 2022 (journée des aidants, ateliers, goûter intergénérationnel..)

Une réunion sur la domiciliation, préparation d'une procédure

Vie associative et sportives, animationsRapporteur : Mme Hervé

Réunion le 1^{er} juin 2022. Ordre du jour : projet pumptack/skate park- fêtes locales

Education enfance jeunesseRapporteur : Mme Jouravleff

Réunion extraordinaire conseil d'école : problématique passage de la fin de l'école à l'accueil périscolaire : accueil des enfants non-inscrits à l'accueil périscolaire et parents absents à la sortie de l'école

Mme Sanfourche expose le contenu de la réunion. Une information a été distribuée aux parents. Problématique de sécurité et d'encadrement

Travaux/patrimoine communal/forêtRapporteur : M Nicolas

Le conteneur maritime a été réceptionné pour stocker le matériel de l'association Guillebert.

Rénovation de la salle pelote.

Etude Digitalmax pour la possibilité d'installer des caméras de video-protection : il y a un besoin de câbles réseaux

Urbanisme/cadre de vie/environnement/développement durableRapporteur : M Hicauber

Zone d'Arriet : projet de commerces, de box / projet LOTUS automobiles/vélos et scooters électriques/ Enseigne Gedimat/ village artisanal en cours de réalisation

Projet Zelaia : un village artisanal/sociétés Idea Bois et Bns Eau

Des bâtiments rasés (Locmat/Irribéri..) pour de nouveaux projets privés

Communication/cultureRapporteur : M Larroque

Préparation d'une nouvelle présentation du mag

Sécurité, prévention, administration générale, ressources humainesRapporteur : M Gautherin***Finances/Economie***Rapporteur : Mme Azpeitia

Finalisation de la plateforme de taxe de séjour avec le recensement des hébergeurs.

- M Laborie : 4000 habitants à Bénésse mais 4-5 participants aux formations aux 1^{er} secours et PSC1..formations utiles au niveau des premiers soins à prodiguer à la population ; pourtant cela permettrait de réagir plus efficacement et de solliciter les services adéquats.

- Calendrier :

La réunion du prochain conseil municipal aura lieu le – date à définir

DECISIONS DU MAIRE

Informations du maire : délégations données au titre de l'article [L. 2122-22](#) du CGCT

N° décision	Date décision	Objet :
2022-38	28-avr-22	DIA MURZEAU
2022-39	28-avr-22	DIA GUINDA
2022-40	28-avr-22	DIA MENDY
2022-41	28-avr-22	DIA MORIZOT
2022-42	2-mai-22	DIA MARRUEDO
2022-43	3-mai-22	DIA BREUIL
2022-44	5-mai-22	DIA ALEXANDRE Patrick
2022-45	10-mai-22	DIA GRANCHERE Alexandre - DARROMAN Sandrine
2022-46	10-mai-22	DIA HAFFNER Thierry - HAFFNER Patricia - JOSSERAND Caroline
2022-47	18-mai-22	DIA OTECHARD Jean-Claude - OTECHARD Denis - NOVION Christine - LUCKEERAM Desirella
2022-48	19-mai-22	DIA PECH Mickaël - LESCAILLET Laura
2022-49	19-mai-22	DIA AOUST Maud - MENTEAU Cédric

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 08

NUMERO DELIBERATION	OBJET
210706-1	SUBVENTION MDL PROGRAMMATION CULTURELLE
210706-2	MACS SERVICE COMMUN ADS AVENANT 4
210706-3	VENTE MAISON « MIMOSA »
210706-4	CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE
210706-5	EPFL AUTORISATION DEMOLITION BIEN IMMOBILIER
210706-6	CESSION BANDE ESPACES VERTS ROUTE D ANGRESSE
210706-7	A63 RETROCESSION PARCELLES

Jean—François MONET	Chantal JOURAVLEFF <i>Excusée</i>	Damien NICOLAS
Alexandrine AZPEITIA	Jean-Pierre HICAUBER	Jeanne WENZINGER
William GAUTHERIN	José LABORIE	Jean-Jacques JANU
Jean-Claude CUCIS	Nathalie ROYER SPAGNA	Corinne BALET <i>Excusée</i>
Gaëlle DE BRITO GONCALVES <i>Absente</i>	Patrick MONDENX	Sophie LAGESTE
Muriel BENQUET <i>Excusée</i>	Nicolas GEMAIN	Cindy HERVE <i>Excusée</i>
Anne SANFOURCHE	Benoît LARROQUE <i>Excusé</i>	
Marina CONTIS	Benoît CHIRLE	

